

## SIGNATURE DES PREMIERS EMPLOIS D'AVENIR

SOUS LA PRÉSIDENTIE DE  
M. BERNARD CAZENEUVE,  
MINISTRE DÉLÉGUÉ  
AUX AFFAIRES EUROPÉENNES.



Cherbourg-Octeville , vendredi 9 novembre 2012



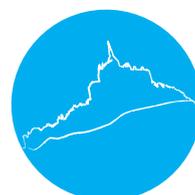
Contact [presse](#)

Marc LUGAND-SACY

Tél : 02 33 75 46 41  
Port : 06 89 10 15 53  
[marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr](mailto:marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr)

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82  
Port : 06 89 10 15 54  
[valerie.desquesnes@manche.gouv.fr](mailto:valerie.desquesnes@manche.gouv.fr)



[manche.gouv.fr](http://manche.gouv.fr)



# SIGNATURE DES PREMIERS EMPLOIS D'AVENIR DANS LA MANCHE

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE  
M. BERNARD CAZENEUVE,  
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES EUROPÉENNES.

---

La

loi portant création des emplois d'avenir a été promulguée le 26 octobre 2012 et est entrée en vigueur le 1er novembre 2012 pour ce qui concerne les Emplois d'avenir.

Aujourd'hui, plus de 120.000 jeunes sortent chaque année en France sans diplôme du système éducatif. Le taux de chômage de ces jeunes dans les quatre années suivant la fin de leurs études dépasse 45 % alors qu'il est de 19 % en moyenne pour les jeunes sortis de formation initiale depuis quatre ans. Au total, en 2011, 500 000 jeunes non diplômés de 16 à 25 ans ne disposaient pas d'un emploi ou ne suivaient pas de formation.

Le but des Emplois d'avenir est de permettre une première expérience professionnelle réussie pour que le jeune puisse se stabiliser dans son emploi d'avenir ou acquérir les compétences lui permettant d'évoluer vers un autre emploi.

## POUR QUEL PUBLIC ?

**L**ES EMPLOIS D'AVENIR SONT OUVERTS AUX JEUNES SANS EMPLOI DE 16 À 25 ANS ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES DE MOINS DE 30 ANS DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Être sorti sans diplôme du système de formation initiale ;

**ou**

Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau V (type CAP, BEP) et rencontrer des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;

**ou**

Être résident depuis plus d'un an dans une :

**Zone Urbaine Sensible – ZUS**

Cherbourg-Octeville : quartiers Est, Le Maupas, Les Provinces ;  
Saint-Lô : Val Saint-Jean.

ou une **Zone de revitalisation rurale – ZRR**

Barenton, La Bazoge, Bellefontaine, Buais, Chasseguey, Chérencé-le-Roussel, Ferrières, Ger, Heussé, Husson, Juvigny-le-Tertre, Le Mesnil-Adelée, Le Mesnil-Rainfray, Le Mesnil-Tôve, Reffuveille, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley, Sainte-Marie-du-Bois, Saint-Symphorien-des-Monts, Savigny-le-Vieux, Le Teilleul, Vesly

en ayant atteint un niveau allant jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

## POUR QUELS EMPLOYEURS ?

**L**ES EMPLOIS D'AVENIR SONT PRIORITAIREMENT DESTINÉS AU SECTEUR NON-MARCHAND MAIS PEUVENT AUSSI ÊTRE MOBILISÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND.

Les employeurs éligibles sont :

**Pour le secteur non-marchand, public ou privé :** les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations et organismes à but non lucratif, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public ;

**Pour le secteur marchand,** les entreprises à fort potentiel de création d'emploi et qui offrent des perspectives de développement d'activités nouvelles.

## QUEL EST LE NIVEAU DE L'AIDE DE L'ÉTAT AUX EMPLOIS D'AVENIR ?

L'aide financière représente :

Pour le secteur non-marchand, 75% du SMIC ;

Pour le secteur marchand, 35% du SMIC.

L'aide financière est versée pendant un maximum de 36 mois. Les Emplois d'avenir bénéficient du même dispositif d'exonération de charges que les contrats d'accompagnement dans l'emploi ou les contrats initiative-emploi.

## QUELLE EST LA NATURE DU CONTRAT DES EMPLOIS D'AVENIR ?

Les emplois d'avenir peuvent prendre la forme de contrats à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD), à temps plein. L'aide associée aux contrats d'avenir est accordée pour une durée minimale de 12 mois et pour une durée maximale de 36 mois.

Juridiquement, les Emplois d'avenir prennent la forme de contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'un contrat initiative-emploi.

Afin de réussir l'insertion dans l'emploi, les Emplois d'avenir doivent inclure une formation prévue et organisée avant la signature de la convention (plan de formation, convention, financement). Ce plan de formation est orienté en fonction de l'emploi occupé et/ ou du projet professionnel du bénéficiaire de l'Emploi d'avenir.

La mission locale accompagne le bénéficiaire de l'Emploi d'avenir pendant tout le temps du contrat pour construire le projet professionnel.

VOUS ÊTES EMPLOYEUR, VOUS ÊTES  
DEMANDEUR D'EMPLOI, ET VOUS ÊTES  
INTÉRESSÉS PAR LE DISPOSITIF DES EMPLOIS  
D'AVENIR.

À QUI DEVEZ-VOUS  
VOUS ADRESSER ?

Vous pouvez contacter l'une des cinq missions locales pour l'emploi de la Manche ou les agences de Pôle Emploi qui sont chargées de recueillir les manifestations d'intérêt des demandeurs d'emploi et des employeurs et de gérer la préparation et la signature des conventions.



OBJECTIF //

**100 000**

contrats signés fin 2013  
dont environ **1750**  
en Basse-Normandie

# PROFIL DES JEUNES ET DES EMPLOYEURS

## 1er contrat : Mécanicien de véhicule

### XAVIER - 22 ANS

*Cherbourg - domicilié en ZUS  
Demandeur d'emploi depuis septembre 2010*



**Parcours scolaire :**  
CAP Maintenance de véhicules obtenu en 2008

**Expérience :**

- 1er contrat d'apprentissage en maintenance de véhicule de 2006 à 2008.
- 2e contrat d'apprentissage en vue d'un BEP mécanique auto de 200 à 2010 – BEP non obtenu.
- CAE d'octobre 2001 à octobre 2012 à Etap/Auto.

**Projet professionnel :**  
Mécanicien auto essence et diesel et acquisition de compétences en matière électronique.

UN EMPLOI D'AVENIR LUI PERMETTRAIT D'OBTENIR UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE LUI PERMETTANT D'OCCUPER UN POSTE DE MÉCANICIEN EN CAPACITÉ D'INTERVENIR TANT SUR DES MOTEURS À ESSENCE QUE SUR DES MOTEURS DIESEL.

**Employeur :**

**ETAP'AUTO garage solidaire**

Nombre de salariés : 2

Emploi proposé : Mécanicien auto sur véhicules d'occasion en CDD de 24 mois à temps plein.

Tuteur: Responsable du garage.

Projet de formation pour le jeune, métier visé : Perfectionnement en maintenance des véhicules diesel (attestation de compétence).

## 2ème contrat : Agent technique bâtiment

### ALEXANDRE - 19 ANS

*Les Pieux  
Demandeur d'emploi depuis octobre 2012*



**Parcours scolaire :**  
CAP Peintre obtenu en 2011.

**Expérience :**

- Contrat d'apprentissage de peintre en bâtiment de 2008 à 2011.
- CAE d'avril 2012 à octobre 2012 à la Commune des Pieux.

**Projet professionnel :**  
Occuper un poste d'agent d'entretien polyvalent en collectivité ou dans une entreprise générale de bâtiment.

UN EMPLOI D'AVENIR LUI PERMETTRAIT D'OBTENIR UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉLARGIR SES COMPÉTENCES DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT.

**Employeur :**

**Commune des Pieux**

Nombre de salariés : 46

Emploi proposé : Agent technique bâtiment en CDD de 30 mois à temps plein.

Tuteur: Responsable des travaux.

Projet de formation pour le jeune, métier visé : Titre professionnel : Agent d'entretien du bâtiment, CACES envisagé.

## 3ème contrat : Aide-animateur sportif

MICKAËL - 22 ANS

Saint-Lô  
Demandeur d'emploi depuis juin 2012



**Parcours scolaire :**  
CAP vente obtenu en 2010

**Expérience :**  
2008-2012 : centre de formation du stade Malherbe de Caen.

**Projet professionnel :**  
Animateur sportif

**Projet de formation pour le jeune, métier visé :**

**Formations « Initiateur jeune » de la Ligue de Football :**

Initiateur sportif niveau 2 (U13 et U 15). Cette formation serait dispensée par la ligue de Football de Basse-Normandie et se déroulerait entre novembre 2012 et mars 2013.

**Formation pré-qualifiante au BP JEPS APT :**

Cette formation serait dispensée par le Centre de formation Musique Expérience de Ducey et se déroulerait entre janvier et juin 2013. L'objectif de la formation serait de préparer de manière optimale les tests de sélection à l'entrée du BP JEPS APT.

**Formation BP JEPS – APT (Musique Expérience à Ducey) :**

La formation serait dispensée par le Centre de formation Musique Expérience de Ducey. Elle démarrerait en septembre 2013 et durerait environ 18 mois. Les tests de sélection auront lieu dans le courant du second trimestre 2013.

Acquisition de compétences en électronique

UN EMPLOI D'AVENIR LUI PERMETTRAIT D'ACQUÉRIR UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION SPORTIVE ET DE NÉGOCIER UN CONTRAT PÉRENNE DANS CE DOMAINE, PRINCIPALEMENT DANS LE SECTEUR DU FOOTBALL.

**Employeur :**

**FC Saint-Lô Manche**

**Nombre de salariés : 2**

**Emploi proposé :** Aide-animateur sportif en CDD de 3 ans à temps plein.

**Tuteur:** Animateur sportif

## 4ème contrat : Agent d'entretien des locaux

JOACHIM - 20 ANS

Saint-Lô  
Demandeur d'emploi depuis juillet 2010



**Parcours scolaire :**  
CAP Installateur sanitaire (plomberie) obtenu en 2010.

**Expérience :**

- Plusieurs missions d'intérim entre octobre 2010 et décembre 2011 dans le secteur du bâtiment (manœuvre gros œuvre et second œuvre).
- CAE depuis janvier 2012 dans la Commune de Moyon comme agent d'entretien.

**Projet professionnel :**  
Agent d'entretien spécialisé en électricité et chauffage

UN EMPLOI D'AVENIR LUI PERMETTRAIT D'ACQUÉRIR UN TITRE PROFESSIONNEL D'AGENT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS AINSI QU'UNE FORMATION QUALIFIANTE EN CHAUFFAGE BÂTIMENT AFIN DE POUVOIR ÊTRE EMBAUCHÉ EN CDI AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ.

**Employeur :**

**Commune de Moyon**

**Nombre de salariés : 15**

**Emploi proposé :** Agent d'entretien des locaux en CDD de 2 ans à temps plein.

**Tuteur:** Responsable technique

**Projet de formation pour le jeune, métier visé :**

- Titre professionnel d'agent d'entretien du bâtiment.
- CCP Formation qualifiante dans le domaine thermique (chauffagiste).



## 5ème contrat : Agent technique de collectivité

### GÉRALDINE - 23 ANS



Saint-Denis-Le-Gast  
Demandeur d'emploi depuis septembre 2012

**Parcours scolaire :**

- BEP Sanitaire et social en 2007.
- CAP petite enfance 2008.

**Expérience :**

- Plusieurs petits CDD dans différents secteurs d'activité.
- CAE en 2011 en garderie.
- Agent de collectivité en garderie en CAE de mars 2012 à août 2012.

**Projet professionnel :**

Agent de crèche.

UN EMPLOI D'AVENIR LUI PERMETTRAIT D'OBTENIR UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AFIN D'OCCUPER UN POSTE D'AGENT DE CRÈCHE.

**Employeur :**

**Communauté de communes de Gavray**

Nombre de salariés : 28

Emploi proposé : Agent technique de collectivité en CDD de 3 ans à temps plein.

Tuteur: Directrice de la crèche.

Projet de formation pour le jeune, métier visé :

- Formation aux techniques et protocoles d'hygiène.
- Assistance aux enfants.



## MISSIONS LOCALES POUR L'EMPLOI DE LA MANCHE ayant présenté les Emplois d'avenir signés le 9 novembre

**MISSION LOCALE DU COTENTIN**

1 rue d'Anjou, BP 81  
50130 CHERBOURG-OCTEVILLE  
Présidente : Madame Marie-Odile LECRES  
Directrice : Madame Magali JOURDAM  
Effectif : 29 salariés

**Nombre de jeunes suivis : 2 634**

*La Mission Locale du Cotentin est portée juridiquement par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin, dont elle constitue un service.*



**MISSION LOCALE DU CENTRE MANCHE**

13, rue Octave Feuillet - 50000 Saint-Lô  
Présidente : Madame Agnès ROUSSEL  
Directeur : Monsieur Hervé BRIXTEL  
Effectif : 18 salariés

**Nombre de jeunes suivis : 1975**

**MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES**

Espace Hugues de Morville  
103 rue Geoffroy - 50200 Coutances  
Président : Monsieur Jean-Dominique BOURDIN  
Directeur : Monsieur Nicolas GRANDAZZI  
Effectif : 13 salariés

**Nombre de jeunes suivis : 1450**





# MODALITÉS MISES EN ŒUVRE PAR LES MISSIONS LOCALES DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION POUR LES EMPLOIS D'AVENIR :

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Elles accueillent les jeunes, les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

Les Missions locales organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Par ailleurs, les Missions locales favorisent la concertation entre les différents partenaires publics, économiques et associatifs. Elles apportent ainsi leur concours à l'évolution de l'offre de services pour l'insertion professionnelle et sociale à partir de leur travail d'analyse de la demande et des besoins des jeunes et de leur fonction d'accompagnement des parcours individualisés.

La double mission d'insertion globale des jeunes et de développement du partenariat local permet aux Missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes locaux, régionaux et nationaux.

## Concernant la mise en œuvre des Emplois d'avenir

Au sein d'une cellule opérationnelle locale de déploiement des Emplois d'avenir, l'action des Missions locales s'articule avec celle des autres opérateurs autour des points suivants :

- Le partage des informations sur les contacts avec les employeurs en matière d'information et de prospection,
- la qualification de chaque offre d'emploi,
- le repérage des jeunes pouvant être orientés sur chacune des offres,
- les modalités de mise en relation avec l'employeur et le suivi des candidatures.

Concernant les jeunes, les Missions locales signent les demandes d'aide et sont responsables de l'exécution de l'Emploi d'avenir. Elles sont chargées de réaliser un accompagnement personnalisé dans l'emploi.

NOM DE LA STRUCTURE	VILLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	SITE INTERNET	MÉL
MISSION LOCALE DU SUD-MANCHE	AVRANCHES	1 rue Saint-Martin BP 50750305 AVRANCHES	02 33 79 42 00	www.mlpaibn.fr	missionlocale.avranches@orange.fr
MISSION LOCALE DU COTENTIN	CHERBOURG-OCTEVILLE	1 rue d'Anjou BP 8150130 CHERBOURG-OCTEVILLE	02 33 01 64 65	www.mef-cotentin.com	ml@mef-cotentin.com
MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES	COUTANCES	103 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES	02 33 19 07 27	www.missionlocalecoutances.fr	accueil@missionlocale-coutances.fr
MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI GRANVILLAIS	GRANVILLE	361 rue Saint-Nicolas L'Agora 50400 GRANVILLE	02 33 50 96 10	www.mission-locale-granville.com	mission-locale-granville@orange.fr
MISSION LOCALE DU CENTRE MANCHE	SAINT-LÔ	13 rue Octave Feuillet 50000 SAINT-LÔ	02 33 57 17 17	www.mlpaibn.fr	mle-saint-lo@ml-centre-manche.fr

## MODALITÉS MISES EN ŒUVRE PAR PÔLE EMPLOI DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION POUR LES EMPLOIS D'AVENIR :

### Recueil et gestion des offres d'emploi :

- Diffusion des offres emploi d'avenir au sein du réseau Pôle emploi mais aussi auprès des autres prescripteurs (Mission locale et Cap emploi);
- Identification des employeurs potentiels d'Emplois d'avenir;
- Actions de communication ciblées coordonnées avec le réseau des missions locales via les différents canaux de communication (push mails, courriers, prospection téléphonique...) auprès des entreprises et associations potentiellement concernées;
- Mise en place de plans d'actions concertés avec le réseau des missions locales;

### Orientation et sélection des demandeurs d'emploi :

Évaluation de la volumétrie des jeunes concernés.

En lien étroit avec le réseau des missions locales, identification des actions à mettre en œuvre afin d'orienter ces derniers vers des emplois d'avenir :

- Actions de communication spécifiques en direction de ces publics;
- Mobilisation des prestations d'orientation professionnelle en particulier de type MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et d'évaluation afin de préparer les jeunes correspondants à la cible, à l'accès aux emplois d'avenir.
- Construction avec l'ARML - Association Régionale des Missions Locales - d'une charte de fonctionnement destinée à formaliser les principes de coordination des actions de Pôle emploi avec celles des missions locales;
- Organisation d'une prochaine réunion régionale des correspondants « entreprise » des missions locales et des correspondants « Emplois d'avenir » de Pôle emploi, afin de parfaire les complémentarités d'actions des deux réseaux en particulier en direction des entreprises;

## COORDONNÉES DES AGENCES DE PÔLE EMPLOI

### DIRECTION TERRITORIALE DE LA MANCHE :

JACQUELINE KREMPF (DIRECTRICE TERRITORIALE) - STÉPHANE JOYAUX (DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT)  
Adresse : 126 rue de la Marne - 50 000 SAINT LO

### AGENCES TERRITORIALES

**CHERBOURG CENTRE** : 25 rue Dom Pedro. Centre d'affaires Atlantique - 50100 Cherbourg  
DAPE : David Lefebvre

**CHERBOURG OUEST** : Rue Franche Comté BP 423 - 50105 Cherbourg cedex  
DAPE : Ludovic Jaouen

**CHERBOURG SUD** : 24 rue F la Vieille BP 339 - 50103 Cherbourg Cedex  
DAPE : Jacques Coupeau

**COUTANCES** : Espace H de Morville 103 rue Geoffroy de Montbray - 50200 Coutances  
DAPE : Bruno Le Corvic

**SAINT-LÔ** : Place George Pompidou - 50 000 Saint-Lô  
DAPE : Serge Baudry

**AVRANCHES** : 4 rampe d'Olbiche - 50304 Avranches  
DAPE : Dave Nizet

**GRANVILLE** : 204 rue Paul de Gibon CS 20105  
50405 Granville cedex  
DAPE : Chantal Plessis



## MODALITÉS MISES EN ŒUVRE PAR CAP EMPLOI DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION POUR LES EMPLOIS D'AVENIR :

**D**ANS LE CADRE D'UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE, AU SEIN D'UN RÉSEAU NATIONAL, CHAQUE CAP EMPLOI ASSURE UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC EN COMPLÉMENT DE L'ACTION DE PÔLE EMPLOI. L'OBJECTIF DES CAP EMPLOI EST DE FAVORISER L'EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES ENTREPRISES, PRIVÉES OU PUBLIQUES. ILS APPORTENT UN SERVICE DE PROXIMITÉ AUX EMPLOYEURS ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES POUR TOUTES LES QUESTIONS LIÉES AU RECRUTEMENT ET AU PARCOURS VERS L'EMPLOI.

Les services de Cap emploi s'adressent :

- Aux personnes handicapées engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail;
- Aux employeurs privés ou publics, quel que soit leur effectif;

Les conseillers Cap emploi apportent aides et conseils pour le recrutement et l'intégration de collaborateurs handicapés.

### Recrutement

- Analyse des postes à pourvoir et des profils recherchés au regard du handicap;
- Information sur le handicap en situation de travail et, en fonction des besoins, les moyens de le compenser;
- Recherche et présentation de candidats;
- Mobilisation des aides financières existantes : contrats aidés par l'État, prime à l'embauche Agefiph, ....

### Intégration

- Suivi de la personne nouvellement embauchée;
- Appui au montage de dossiers Agefiph, le cas échéant : aménagement de poste, formation, tutorat...
- Information sur les aides et dispositifs existants pour préserver l'emploi du salarié en cas d'aggravation du handicap ou d'évolution du poste de travail.

L'accompagnement est basé sur la relation à la personne, orienté vers le développement de son autonomie et de son employabilité, appuyé sur des relations de coopération partenariale avec tous les opérateurs intervenant dans le parcours d'accès à l'emploi ou de maintien.

### En 2011, Cap Emploi Manche :

- A accueilli 841 personnes;
- A favorisé l'embauche de 463 personnes handicapées, dont 149 en contrat à durée indéterminée;
- A permis la mise en œuvre de 204 formations professionnalisantes.

### Concernant la mise en œuvre des Emplois d'avenir

Au sein d'une cellule opérationnelle locale de déploiement des Emplois d'avenir, l'action de Cap Emploi s'articule avec celle des autres opérateurs autour des points suivants :

- Le partage des informations sur les contacts avec les employeurs en matière d'information et de prospection;
- La qualification de chaque offre d'emploi;
- Le repérage des jeunes pouvant être orientés sur chacune des offres;
- Les modalités de mise en relation avec l'employeur et le suivi des candidatures.

Concernant les jeunes jusqu'à 30 ans, reconnus travailleurs handicapés, Cap Emploi signe les demandes d'aide et est responsable de l'exécution de l'Emploi d'avenir. Il est chargé de réaliser un accompagnement personnalisé dans l'emploi.



emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA MANCHE

Contact **presse**

Marc LUGAND-SACY

Tél : 02 33 75 46 41  
Port : 06 89 10 15 53

[marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr](mailto:marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr)

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82  
Port : 06 89 10 15 54

[valerie.desquesnes@manche.gouv.fr](mailto:valerie.desquesnes@manche.gouv.fr)



[manche.gouv.fr](http://manche.gouv.fr)